

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 33

Présents : 24

Votants : 32

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 13 novembre

Le Conseil Municipal de la Commune de LA TRINITÉ
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, salle du conseil municipal
sous la présidence de Monsieur Ladislav Polski, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal :

Envoyée le vendredi 7 novembre 2025

OBJET : DELIBERATION N°6 - Demande de subvention Tranche 2 de la rénovation énergétique de l'école
LEPELTIER au titre de la DSIL

M. Ladislav Polski
Mme Rosalba Nicoletti-Dupuy
M. Didier David
Mme Emmanuelle Fernandez-Baravex
M. Stéphane Poulet
Mme Isabelle Depagneux-Segaud
M. Jean-Paul Genieys
Mme Chantal Carrié
Mme Marie-Pierre Parini
M. Jacques Bisch
M. Charlie Ferrero
Mme Noëlle Dyot-Gerardin
M. Alain Junguené
Mme Annabel Beccatini-Gesrel
Mme Fabienne Bermond
M. Christophe Bosio
M. Gilles Ugolini
Mme Sophie Bournot
Mme Marion Troyat
Mme Sabrina Missud-Guillet
M. Fabien Bonnafox
Mme Isabelle Martello
Mme Annick Meynard
Mme Virginie Escalier

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

M. Alain Brunetti représenté par M. Didier David
M. Maurice Bernardi représenté par Mme Fabienne Bermond
Mme Sylvie Daniel représentée par Mme Marie-Pierre Parini
M. Laurent Portelli représenté par M. Charlie Ferrero
Mme Audrey Bruno Giannini représentée par Mme Emmanuelle Fernandez-Baravex
M. Mohamed Abdelaziz Tafer représenté par M. Jacques Bisch
M. Didier Razafindralambo représenté par Mme Annick Meynard
M. Guy Ferrandez représenté par Mme Isabelle Martello

ABSENT(E)S :

M. Jean-Marie Fort

Secrétaire de séance : M. Christophe Bosio

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 novembre 2025

N°6

Rapporteur : Jean-Paul Genieys, Adjoint aux finances

Direction : Ressources

Objet : Demande de subvention Tranche 2 de la rénovation énergétique de l'école LEPELTIER au titre de la DSIL

Classification : 7.5 - Subventions

Mes chers collègues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2212-2 et L. 2212-2-2, L. 2122-22 et L. 2122-23,

VU la délibération n° 1 du Conseil Municipal du 11 juin 2020 au terme de laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles L.2334-32 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la Dotation de Solidarité à l'Investissement Local,

VU les opérations éligibles au titre de la programmation 2025 de la DSIL,

VU les opérations éligibles au titre du dispositif « Nos communes d'abord » de la Région Sud,

VU la DM n°05–25 du 28 février 2025,

Considérant le projet de la tranche 2 de rénovation énergétique de l'école Lepeltier et de sa sécurisation,

Considérant que ces travaux consistent en :

- La conception et la construction d'un préau photovoltaïque,
- Des travaux d'amélioration de la performance énergétique,

Considérant la nécessité d'en prévoir la sécurisation des accès,

Considérant que ces travaux s'inscrivent dans le champs des opérations éligibles à la DSIL 2025 au titre de 3 catégories sur 6 :

- La rénovation thermique, la transition énergétique, le développement des

énergies renouvelables,

- La mise aux normes et la sécurisation des équipements publics,
- La création, la transformation et la rénovation des bâtiments scolaires.

Considérant qu'ils s'inscrivent également dans le cadre du dispositif de la Région Sud « Nos communes d'abord »,

Considérant que le budget prévisionnel de l'opération de 662 356.24 € HT est mis à jour à 793 915.99 € HT,

Considérant que cette dépense peut être subventionnée jusqu'à 80 % au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, et qu'elle est identifiée prioritaire par la commune,

Considérant que cette dépense est subventionnée à hauteur de 200 000 € par la Région Sud.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Fixe** le budget prévisionnel de la tranche 2 de la rénovation énergétique de l'école LEPELTIER à 793 915.99 € HT,

- **Sollicite** l'aide financière de l'ETAT au titre de la programmation 2025 et 2026 de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, pour un montant de 435 132.79 € soit 54.81 % de l'estimation des travaux,

- **Prend acte** de l'aide financière de la Région Sud au titre du dispositif « Nos communes d'abord » 2025 au plafond soit 200 000 €,

- **Adopte** le plan de financement prévisionnel des travaux suivant :

DEPENSES HT	RESSOURCES		
793 915.99 €	DSIL 2025 - 2026	54.81 %	435 132.79 €
	REGION SUD	28.25 %	200 000.00 €
	Autofinancement	20.00 %	158 783.20 €
	TOTAL HT	100.00%	793 915.99 €

- **Adopte** le planning prévisionnel des travaux suivant :

État d'avancement de l'opération	Période envisagée (mois et année)
Début des travaux	Juillet 2025
Réception des travaux	Janvier 2026

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits,

Suivent les signatures,

Pour expédition conforme

Christophe BOSIO,



Secrétaire de séance

Ladislav POLSKI

Maire de La Trinité



Vote du Conseil : Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0